



Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire

IUT Avenue des facultés – 80000 Amiens – Tél : 03.22.53.40.08

E-mail : amiens@sport-u.com - Site internet : www.sport-u-hautsdefrance.com

- 1 ° Note générale sur les Sports Collectifs
- 2 ° Note aux responsables d'équipes
- 3 ° Mesures sanitaires

NOTE GENERALE SUR LES SPORTS COLLECTIFS

1) ENGAGEMENTS DES EQUIPES

* Pour tous les sports suivants : Basket Ball - Handball - Volley Ball – Volley-Ball 4c4 - Football - Futsal - Rugby - Hockey en Salle - Tennis - Tennis de Table – Ultimate - Water-polo.

L'engagement des équipes se fait par INTERNET (www.sport-u-hautsdefrance.com). Rubrique « administratif – Amiens »

Ne doublez pas vos engagements par courrier merci.

- La date limite des engagements est fixée au :
- **Vendredi 1^{er} octobre 2021** pour les championnats de Ligue et de conférence.
- **Vendredi 8 octobre 2021** pour les championnats d'académie et championnats promotionnels

2) PARTICIPATION AUX RENCONTRES :

Obligation d'être licencié à la FFSU pour l'année universitaire 2021-2022. Présentation obligatoire de la carte d'étudiant à chaque rencontre.

3) ORGANISATION DES DIFFERENTS CHAMPIONNATS :

L'ensemble du territoire français a été découpé en 5 conférences. La Ligue Hauts-de-France est dans la conférence NORD-EST qui regroupe les académies de Lille - Amiens – Reims – Nancy – Strasbourg – Dijon et Besançon. Chaque conférence qualifiera ses équipes au championnat de FRANCE. Les informations pratiques par sport co seront données à l'issue des commissions mixtes (mode de qualif, nombre d'équipes...).



Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire

IUT Avenue des facultés – 80000 Amiens – Tél : 03.22.53.40.08

E-mail : amiens@sport-u.com - Site internet : www.sport-u-hautsdefrance.com

a) Les Championnats de Ligue

En école et en Universités, ils sont qualificatifs pour la filière nationale via une phase en conférence.

2019-2020 :

- Universités : JVSPORT
Football : N1 Féminin – N2 Masculin
Handball : N2 Masculin
Volley-Ball : N2 Féminin
Rugby à 10
Ultimate
Water-polo
Tennis
- Écoles : UT Compiègne
Football
Rugby à 15
- Écoles : Unilasalle Beauvais
Rugby à 15

b) Les Championnats d'Académie

En école, pour les sports collectifs en salle ils sont qualificatifs pour la filière nationale via une phase de Ligue par ½ finales croisées puis en conférence.

En universités, il n'y a pas de phases qualificatives, ils permettent aux étudiants de L1 Staps de valider la pratique compétitive.

NOTE AUX CAPITAINES D'EQUIPES

Envoyez impérativement par Internet une fiche d'engagement **par équipe** avec vos coordonnées internet + portable. Merci de respecter scrupuleusement les délais (1^{er} octobre pour les championnats Elite, N2, Ligue et le 8 octobre pour les championnats académiques et **promotionnels**)

1) TERRAINS DE SPORTS DONT DISPOSE L'ETABLISSEMENT POUR LES RENCONTRES

Il est indispensable que les Associations Sportives proposent des lieux de matches avec des horaires adaptés **le jeudi après-midi pour les championnats de Ligue.**

(Nous ne pouvons garantir l'inscription d'équipes qui ne proposent pas d'installation(s) sportive(s)).

Pour les championnats académiques, vous devez proposer plusieurs jours et créneaux en soirée pour permettre l'élaboration des calendriers.

2) ARBITRAGE

-Au niveau Ligue : Les arbitres seront convoqués par le site de Ligue

-Au niveau académique : Chaque équipe **doit** présenter un arbitre (étudiant ou dirigeant)



Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire

IUT Avenue des facultés – 80000 Amiens – Tél : 03.22.53.40.08

E-mail : amiens@sport-u.com - Site internet : www.sport-u-hautsdefrance.com

-Les arbitres formés ont la possibilité de siffler nos rencontres régionales (prise en charge des frais). Si vous avez un arbitre diplômé fédéral : inscription sur notre site internet grâce à la fiche arbitre.

- **RAPPEL** : application de la règle 5.6 Titre V du règlement intérieur, « l'absence d'un arbitre officiel n'entraîne pas l'annulation d'une rencontre. Son remplacement sera soumis aux règles fédérales du sport concerné. L'arbitre remplaçant dispose pour la rencontre, de toutes les prérogatives d'un arbitre officiel ».

- **L'équipe qui reçoit doit assurer la présence de la table de marque = Matériel + personnel (même si la salle ne vous appartient pas)**

3) FEUILLES DE MATCHES

Tout match doit faire l'objet d'une feuille de match (y compris les forfaits).

Elles sont téléchargeables sur notre site internet. C'est l'équipe qui reçoit qui doit fournir la feuille ou celle citée en premier en cas de terrain neutre.

En l'absence d'une feuille de match, le match est déclaré perdu pour les deux équipes. Les feuilles de matches devront porter le numéro de licence de tous les joueurs, et du manager ou entraîneur sous peine de 2 € d'amende par numéro de licence non porté.

Nous vous rappelons que par décision du Comité Directeur National, tous les dirigeants (étudiant, enseignant...) doivent être obligatoirement licenciés (licence dirigeant)

- La mention licence en cours n'est pas recevable : il faut obligatoirement un numéro de licence.
- Elles doivent être envoyées le soir même à la Ligue des Hauts-de-France (par mail), par l'équipe gagnante ceci afin de pouvoir tenir nos classements à jour (ou l'équipe notée en premier sur la feuille en cas de match nul).

Vérifier que la date et les équipes concernées soient effectivement portées sur la feuille de match, ainsi que le niveau, la poule et le score.

4) COMMUNICATION DES RESULTATS

Envoyer un mail à : amiens@sport-u.com, en y joignant la feuille de match en pièce jointe.

De votre rapidité à nous communiquer les résultats et à nous envoyer les feuilles de matches dépend la mise à jour des classements sur notre site.

5) FORFAITS = Toujours prévenir votre adversaire et la Ligue+ trace écrite

(mail) * Forfait avec préavis (parvenant à la Ligue avant mardi soir) : **10 €**

* Forfait sans préavis :

35 + frais de déplacements de l'équipe adverse et de l'arbitre.

*Forfait général : au 2ème forfait dans la saison, l'équipe est considérée comme faisant forfait général et sera automatiquement rétrogradée pour la saison suivante au niveau inférieur. **Coût 250 € Tous les résultats concernant cette équipe seront annulés**

6) RECLAMATIONS - RESERVES

Une réclamation ou réserve notée sur la feuille de match doit être **confirmée par écrit à la Ligue** dans les 24 heures qui suivent la rencontre

7) INDISPONIBILITE ET REPORT DE MATCH Prévenir tout de suite la Ligue et l'équipe adverse + laisser une trace écrite par mail



Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire

IUT Avenue des facultés – 80000 Amiens – Tél : 03.22.53.40.08

E-mail : amiens@sport-u.com - Site internet : www.sport-u-hautsdefrance.com

* **Report** : Il pourra être envisagé de façon **exceptionnelle** pour les matches prévus en journée, à condition que les responsables d'associations sportives **en fassent la demande à la Ligue au moins 2 semaines** à l'avance **par écrit** = mail ou courrier.

Passé ce délai, si 2 équipes « s'entendent » pour décaler ou reporter un match, elles doivent **chacune en avertir la Ligue par écrit (mail) 3 jours au moins avant la date** initialement prévue pour ce match (lundi dernier délai pour match prévu le jeudi) en précisant la nouvelle date, heure et lieu de la rencontre programmée.

Si après accord de report par la Ligue, il y avait indisponibilité de jouer la rencontre, l'équipe à l'origine du report perd par forfait.

En tout état de cause, les matchs reportés devront être joués avant la date du dernier match de la poule.

IMPORTANT : Aucune rencontre ne peut être annulée ou reportée sans l'accord de la Ligue.

***Indisponibilités** : On entend par indisponibilités, les dates correspondant aux examens. Dans la conception des calendriers prévisionnels, il s'avère difficile d'en tenir compte lorsque celles-ci sont trop nombreuses (> à 2). Dès la réception des calendriers prévisionnels vérifiez rapidement toutes vos dates pour voir si vos indisponibilités déclarées sont prises en compte. Si d'autres apparaissent en cours d'année, la Ligue ne peut être tenue pour responsable des éventuels forfaits. C'est le calendrier hebdomadaire envoyé à tous les abonnés à la newsletter qui fait foi.

8) INTEMPERIES

Toutes informations concernant les remises de match (football et rugby, notamment) seront données au plus tard le jeudi à 12h00 sur le site www.sport-u-hautsdefrance.com

9) CLASSEMENTS

Un classement provisoire est édité régulièrement

(SI VOS RESULTATS ARRIVENT À TEMPS)

Les résultats et classements seront consultables sur le site : www.sport-u-hautsdefrance.com

Leur exactitude dépend à la fois de la rapidité des retours de résultats et du nombre de matchs reportés.

10) SANCTIONS

Le carton rouge ou l'exclusion d'un joueur entraîne au minimum la suspension automatique pour le match suivant et éventuellement extension à la Fédération du Sport concerné.

Tout cas disciplinaire pourra être traité par la Commission Régionale de 1ère instance compétente pour les compétitions départementales et régionales.

11) HORAIRES

Les heures indiquées sur nos calendriers sont les heures de début de rencontre et non les heures d'arrivée sur le terrain ou à la salle.

Nos arbitres ont tout pouvoir pour juger le non-respect de ces horaires et décider du forfait ou du match perdu.



Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire

IUT Avenue des facultés – 80000 Amiens – Tél : 03.22.53.40.08

E-mail : amiens@sport-u.com - Site internet : www.sport-u-hautsdefrance.com

12) CALENDRIERS – SITE INTERNET :

ATTENTION : les calendriers annuels figurant sur notre site internet en début de saison ne sont pas définitifs.

Des modifications (reports, intempéries, examens...) y sont régulièrement apportées. Vous devez donc consulter régulièrement notre site internet pour suivre les mises à jour.

MESURES SANITAIRES

- Dans tous les cas de pratique, les organisateurs et pratiquants doivent se « soumettre » aux obligations propres à chaque installation et équipement (masque, gel, accès vestiaires, pass sanitaire...).
- Seuls seront autorisés à pénétrer dans les enceintes sportives les pratiquants et encadrants titulaires de la Licence F.F.S.U. (licence sportive ou dirigeant)
- Si au sein de votre équipe un cas covid est suspecté ou avéré il faut immédiatement prévenir l'ensemble des joueurs de l'équipe et prévenir la ligue qui avertira l'ensemble des joueurs de l'équipe adverse. Isolement et test RT/PCR dans les 24 heures...
- Chaque équipe doit impérativement proposer un référent COVID. Toute rencontre même amicale devra faire l'objet d'une feuille de match (tracing en cas de COVID).
- Pour l'organisation des compétitions entre différentes AS, il nous sera demandé une vérification du PASS SANITAIRE. Le référent COVID de l'équipe recevante sera désigné responsable du contrôle des PASS SANITAIRES.



Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire

IUT Avenue des facultés – 80000 Amiens – Tél : 03.22.53.40.08

E-mail : amiens@sport-u.com - Site internet : www.sport-u-hautsdefrance.com

D'autres informations plus précises vous parviendront ultérieurement...

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)